



Quel licenciement pour fin activité après deux congés parentales

Par **Zohra Rochdi**, le **01/02/2018** à **14:57**

Bonjour alors je suis en congé maternité je retourne dans l'entreprise le 08 juin 2018. Mon employeur me fait comprendre qu'il n'y a plus de travail pour moi (je suis dessinatrice et l'entreprise ne vend plus de maisons). Il prévoit de me licencier. Quel licenciement est le plus adapté? Le reste de mes collègues ont signé des csp l'année dernière. Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **01/02/2018** à **17:08**

Bonjour,
En cas de suppression de poste par manque de travail, cela ne pourrait être qu'un licenciement économique...